

La gestion du service vie scolaire

Le suivi des élèves

En début d'année ou fin d'année

- Création d'un dossier par élève ou par classe avec un sous-dossier où sont répertoriés les incidents : rapports, exclusions de cours, exclusions de l'établissement, absences aux devoirs sur table, etc
- En cité scolaire : réunion de repérage en début d'année (Cpe lycée, Cpe collège, assistante sociale, infirmière, et Chef d'établissement quand c'est possible) pour connaître les élèves qui pourraient éventuellement avoir des difficultés en arrivant en seconde : au niveau des résultats scolaires, mais pas seulement : ex PAI
- Chaque élève dispose d'une fiche individuelle pour le conseil de classe qui le suit en première et en terminale ce qui permet de faire un suivi sur sa scolarité au lycée
- Contacts téléphoniques avec les autres cpe au sujet des élèves affectés dans les établissements. Même dispositif avec les enseignants de CM2.

Au moment des conseils de classe

- Un « dossier » préparatoire au conseil pour chaque classe est remis au PP, Chef d'établissement qui préside le conseil (bilan des absences, des incidents, des absences aux devoirs sur table, des rencontres avec les parents d'élèves).
- Les élèves de seconde qui sont signalés en difficulté au premier trimestre ont systématiquement un rendez-vous avec la Cop
- le Cpe dispose d'une grille qui permet de faire rapidement le point sur les élèves repérés en conseil
- Rencontre avec les parents d'élèves avec ou sans le PP
- Un point est fait systématiquement chaque trimestre avec le pôle médico-social
- Un bilan des conseils avec le celui qui préside le conseil

Durant l'année

- Le fichier « Cpe-échange » : fichier mis sur le réseau, consultable par l'administration où les rapports et les exclusions sont saisis
- Utilisation du « mémo » du logiciel Molière où tout ce qui concerne l'élève est répertorié
- Une synthèse des absences de chaque classe est remise au PP tous les 15 jours
- Une synthèse par mois, si possible, avec le PP
- Absences contrôle : les parents sont informés par téléphone. Pour éviter la stratégie d'évitement

Les structures mises en place

- La commission de vie scolaire : mesure alternative au Conseil de Discipline
- La Fiche de suivi : supervisée par le cpe ou le PP. Un bilan est fait en chaque fin de semaine
- Le tutorat : implication des assistants d'éducation (un référent par niveau)
- Commission des rapports de discipline
- Mise en place d'un Gain
- La note de vie scolaire comme outils de suivi